

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

—————
Séance du 8 février 2018
Rapporteur :
Madame Marie-Christine
COUSTANS

N° 8

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 15/02/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 14/02/2018 (accusé de réception du 14/02/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Comité des Œuvres Sociales : subvention de fonctionnement 2018

—————
Subvention de fonctionnement annuelle attribuée au « Comité des Œuvres Sociales » afin de lui permettre de réaliser ses missions d'action sociale.

La loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique permet de confier à une association nationale ou locale la mise en œuvre de l'action sociale auprès des agents adhérents (actifs et retraités).

Afin de permettre à l'association « Comité des Œuvres Sociales » de mettre en œuvre l'action sociale auprès de ses adhérents et en application de la convention établie le 31 mars 2017 (conseil municipal du 6 avril 2017), la ville de Quimper verse chaque année une subvention.

Après avoir délibéré, madame Caroline AMIOT ne prenant pas part aux délibérations, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire :

1 - à verser à l'association « Comité des Oeuvres Sociales » une subvention d'un montant de 139 904 € au titre de l'année 2018 ;

2 - à signer l'avenant à intervenir.